

echo

N°720

Revue trimestrielle - juillet 2016



L'affaire dite « Copernic »

Le 22 mars vu à travers
les yeux d'un collègue

Invitation à la journée des
pensionné(e)s/veuf(ve)s





Le mot du président

Chers affiliés,

Comme il convient dans toute association démocratique, j'ai été élu à une large majorité comme Président National de l'a.s.b.l. SNPS lors des élections officielles organisées à l'occasion de l'Assemblée Générale du 18 Décembre 2015 ...

Vous vous poserez probablement la question de savoir qui je suis et d'où je viens !

Je m'appelle Carlo Medo, j'ai 47 ans. Je suis marié à Véronique et je suis l'heureux papa de quatre enfants. Je suis originaire du Limbourg où j'ai toujours mes racines.

Je suis un musicien passionné. Le besoin de créativité est apparemment inscrit dans mes gènes. Une autre de mes passions est la sécurité et le bien-être au travail.

Comme beaucoup, ma carrière a commencé dans les casernes à Etterbeek. Mais il est très vite apparu que mon plan de carrière était tout tracé lorsque j'ai présenté les tests d'admission à la BSR devenue plus tard la PJF BRUXELLES.

Le côté social, l'engagement envers l'autre m'ont toujours fasciné et j'ai très vite été approché par le Conseil Provincial de Bruxelles où mon aventure au sein du SNPS a commencé.

Plus tard, j'ai été actif comme délégué permanent pour les Provinces du Limbourg et du Brabant-Flamand. J'ai ainsi pu m'investir davantage dans la concertation sociale. Je suis aussi devenu un interlocuteur incontournable au sein du Comité Supérieur de Concertation et du Comité de Négociation pour les services de police.

Lorsque la vacance du poste de Président National a été déclarée, j'ai tenté ma chance, j'ai exposé ma vision par écrit et ai établi mon programme.

Je crois fermement en une organisation orientée vers sa base. Nos membres sont le fondement de notre association. Nos délégués sur le terrain, qui chaque jour se rendent disponibles en plus de leurs tâches quotidiennes, sont le cœur de notre association. Personnellement, je me considère davantage comme un « facilitateur ».

Le syndicalisme est un sport d'équipe

Est-ce qu'un président national peut fonctionner seul ? La réponse est simple. Non, non et encore non ... Sans collaborateurs qualifiés, amis, personnes de confiance à ses côtés, il ne peut pas réussir.

Je suis très heureux de pouvoir travailler en collaboration directe avec le Secrétaire National et les membres du Conseil d'Administration. J'espère qu'ils se montreront

indulgents et patients avec moi ...

Un groupe de personnes qui est bien trop souvent oublié est le personnel administratif du bureau national et nos délégués permanents. Ils sont tous les jours disponibles et présents pour garantir le bon fonctionnement de notre association.

La collaboration va bien au-delà des canaux officiels, elle est aussi basée sur la compréhension et sur les interactions sociales au sein de l'entreprise.

Mes concepts de base se fondent sur : changements et confiance dans l'avenir, ouverture d'esprit et participation collective.

Le SNPS est-il en train de changer ?

Affirmer le contraire ne serait pas correct. Le devenir de l'a.s.b.l. SNPS est principalement orienté vers le professionnalisme, l'efficacité et l'efficience. De nombreux concepts ancestraux, y compris dans la loi syndicale, se rapportent à une époque où de nombreuses questions pouvaient être résolues dans le cadre d'une simple discussion entre personnes.

Tant dans la police qu'au sein du syndicat, la judiciarisation des litiges (NDLR : tendance à recourir de plus en plus souvent aux voies judiciaires) est de plus en plus souvent présente. Il ne suffit plus de fournir des réponses simples à des questions apparemment simples. La législation est devenue complexe. Cela signifie également que notre organisation syndicale doit évoluer.

Le changement signifie également accepter l'opposition et la critique. Mais c'est cela qui, justement, rend notre association plus forte. Je n'éviterai jamais un débat de confrontation.

Beaucoup de choses ont-elles déjà changé depuis mon entrée en fonction ? Je n'ai évidemment pas fait « table rase » de tout. Les bonnes choses doivent être maintenues. Des choix opérationnels et stratégiques doivent aussi néanmoins être opérés. La gestion des relations via différents canaux de communication est un élément essentiel au sein d'une organisation moderne. Voilà pourquoi nous avons récemment accueilli un nouvel employé, Joeri, qui est responsable de la gestion et de la rationalisation des différents processus de communication. Un travail colossal pour coordonner ces différents outils de communication.

Le service juridique a également été renforcé et plusieurs commissions de recrutement ont été organisées pour des délégués permanents.

Pour ce qui concerne le fonctionnement interne de l'association, nous pouvons maintenant compter sur un commissaire-réviseur affecté au contrôle et à la certification des comptes annuels. En outre, plusieurs dossiers ont été soumis à l'avis de spécialistes ; nous avons ainsi mandaté

un bureau d'avocats spécialisés pour examiner à la loupe le statut de l'a.s.b.l. SNPS. De cette manière, il y aura une meilleure adéquation entre les statuts et le règlement d'ordre intérieur.

Après tout, de bons comptes font les bons amis

Nous avons également fait un certain nombre de choix stratégiques concernant nos sociétés filiales.

Assemblée générale

Le 25 Mars 2016, s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'a.s.b.l. SNPS. Les comptes annuels ont été approuvés, décharge a été donnée aux administrateurs et le projet de budget 2016 a été approuvé. En outre, Monsieur Waterloos van Baker Tilly a été nommé au titre de commissaire-réviseur au sein de notre association.

Avancer ensemble ...

Le fondement principal du SNPS est la solidarité. Être conscient des problèmes de chacun qui, d'une façon ou d'une autre, ont également des implications au sein même de cette grande famille qu'est la police. Les gens qui travaillent à la police sont particuliers, ils se sont engagés à maintenir la sécurité au sein de notre société et d'être tous les jours au service de la population. Chacun à son niveau, dans les limites de sa fonction et de ses compétences.

L'a.s.b.l. SNPS est le partenaire essentiel pour permettre aux policiers souvent anonymes de s'exprimer, de traduire leurs préoccupations et de faire que leurs questions deviennent des réponses.

Partant du principe d'un profond respect humain, je suis convaincu que notre syndicat peut vraiment faire la différence.

Nous avons donc été immédiatement actifs et présents sur le terrain lors des terribles événements du 22 Mars, le jour où notre aéroport national a été victime d'une attaque terroriste horrible et lâche. Le SNPS a aidé là où il a pu, mais a également pris ses responsabilités en tant qu'organisation syndicale et dénoncé un certain nombre de problèmes.

La sécurité de nos collaborateurs et celle des passagers, n'a pas de prix ... La préoccupation principale pour la police est la menace terroriste qui dure maintenant depuis plusieurs mois. Nous ne pouvons pas nous dérober, notre pays est pleinement impliqué ...

Notre personnel est utilisé pour toutes sortes de missions de police judiciaire ou administrative. Les noms des opérations de police sont connus de tous : Plan Canal, Opération Medusa ...

Tous ces efforts consentis viennent en surplus de nos missions régulières, ils ont provoqué une grave érosion des capacités. Combien de temps encore nos policiers pourront-ils assumer cette charge de travail inhumaine ? Quand la corde va-t-elle se rompre ?

Le métier de policier n'est pas un métier lourd dites-vous ? Arrêtez de me faire rire s'il-vous-plait ! La pression psychologique sur le personnel est énorme.

N'oubliez pas, non plus, qu'entre temps la Police Fédérale s'est engagée dans le processus Optifed. Phase 4, phase 5, etc ... prélèvements au sein de GRG jusqu'à vider la Réserve Générale, réaffectation du personnel. Plus personne n'a encore de garanties ...

Tant de questions ...

Des centaines de questions sur les dispositions NAPAP. Et la question clé : "Qu'en est-il de nos pensions ... et plus récemment des jours de maladie ... ?" On peut dire et écrire ce que l'on veut à ce sujet, mais le fait est que beaucoup d'eau coulera encore sous les ponts avant que n'aboutissent ces dossiers.

Le gouvernement est en train d'accoucher d'un projet, c'est clair. La mesure dans laquelle la police sera impactée ou non est par contre encore un grand point d'interrogation.

Il y a aussi un important dossier sur la table, celui du débat sur les tâches essentielles de la police. Un programme en 20 points pour vendre la police au secteur privé. Excusez mon cynisme, je voulais dire ... pour « optimaliser » le travail de la police !

Encore une fois, c'est chercher à lire l'avenir dans du marc de café, des groupes de toutes sortes ont été constitués et tout le monde émet ses propres hypothèses. Si je regarde cela avec mes yeux de Président, je ne pense pas avoir débuté mon mandat sous une bonne étoile.

Quoi qu'il en soit, il y a des défis à relever. Il ne faut pas rester aveugle face aux signes du temps. Notre société est en train de changer, notre association est en train de changer, la police est en train de changer.

Par conséquent, nous devons être prêts à fournir le contrepois nécessaire. Exposer nos dossiers en connaissance de cause, avec force de persuasion, les soutenir

ECHO SYNDICAL Générique

"ECHO" est le trimestriel du Syndicat National du personnel de Police et de Sécurité.

Les non-membres peuvent souscrire un abonnement annuel en versant € 77 au numéro de compte BE06 3101 1451 1822 du SNPS.

Les données personnelles sont traitées conformément aux dispositions de la loi de la vie privée (Loi 08/12/1991).

- Editeur responsable:
Carlo Médo
- Mise en page:
Joeri Franck
- Dessins:
Dirk Van der Auwera (D'Auwe)

Contacts provinciaux

- **Brabant Wallon**
Olivier Laurent - 0476 28 22 16
- **Hainaut**
Jean-Claude Barbier - 0497 058 670
- **Liège**
Fabrice Discry - 0495 24 00 98
- **Luxembourg**
Dominique Remy - 0498 93 43 02
- **Namur**
Thierry Belin - 0496 64 13 36
- **Bruxelles-Capitale**
Mario Thys - 0485 55 58 80
- **Secteur pensionnés**
Dany Cavet - 0495 21 49 45



Romboutsstraat 1/011
1932 Zaventem
T 02 644 65 00
F 02 644 67 93
snps@nspv.be - www.nspv.be



<https://www.facebook.com/nspvsnpsngps/>



https://twitter.com/nspv_snps/

avec les bons arguments. Aborder les dossiers par la base et maintenir l'attention de l'autorité ...

Le travail syndical est une question d'investissement en termes de moyens. C'est pourquoi le SNPS s'investira de manière ciblée et efficiente pour défendre tant les intérêts collectifs que les intérêts individuels de ses membres.

Quant aux résultats, nous n'en sommes malheureusement pas toujours les seuls à pouvoir en décider ...

Mais je peux néanmoins vous promettre formellement que ...

LE SNPS SERA TOUJOURS EN PREMIERE LIGNE.

Carlo MEDO
Président national

LA POLICE A GRAND BESOIN DE STABILITE

Il va sans dire que les policiers sont sur la brèche depuis de nombreux mois.

Depuis les attentats de Charlie Hebdo et de Paris, avec les mesures de sécurité liées au niveau de menace terroriste, la police a occupé massivement le terrain pour la sécurité de nos concitoyens.

A cela est venu se greffer, par la suite, la problématique des migrants et les mesures liées aux enquêtes, et malheureusement le drame des attentats de Zaventem et Bruxelles du 22 mars.

Ce n'est un secret pour personne, les gouvernements successifs ont tellement rogné sur le budget de la Police ces dernières années que l'on se retrouve maintenant à devoir faire face à une situation de crise avec une Police intégrée en sous-effectif et souvent mal équipée. On est bien loin de l'éternel discours politique entendu ces dernières années « on ne fera pas d'économie sur la sécurité ».

Il est cependant heureux de constater que les policiers ont répondu présents dès la première heure, et ce, malgré des cadences de travail élevées, allant même jusqu'à 60 à 70 hr par semaine pour certaines unités de la capitale ! Et tout ceci au détriment de leur vie de famille, voire de leur santé pour certains.

J'es-

père donc que nos autorités apprécieront ce qui a été consenti et réalisé par nos policiers à leur juste valeur. Et que nos responsables politiques n'auront pas la mémoire courte lorsqu'atterrira sur la table le dossier tant annoncé du débat sur les métiers lourds ...

Pourtant, après s'être attaqué à nos acquis sociaux en matière de pension, après la mise en œuvre d'une réforme globale de la Police Fédérale; générant ainsi une incertitude professionnelle auprès de nombreux collègues concernés par des changements de fonction et/ou de lieu de travail, le Ministre de l'intérieur nous a déposé fin décembre, sous le sapin, une nouvelle réforme, liée cette fois « aux tâches clés de la Police » ... Pour faire bref on rajoute une troisième couche alors que les deux premières ne sont pas encore sèches !

Il est impossible de travailler correctement et efficacement dans une Police en constante mutation.

Nous souhaitons que l'autorité prenne conscience, que ces réformes à répétition, ces remises en causes régulières de nos acquis sociaux ne font qu'ajouter une charge supplémentaire à un personnel policier qui travaille déjà en surrégime depuis des mois !

En cette période de crise, nous avons surtout besoin de stabilité, nos policiers n'ont pas certainement pas besoin de nouvelles tracasseries et incertitudes professionnelles.

Et ce n'est pas les hypothétiques renforts annoncés qui seront, espérons-le, incorporés au plus tôt en juin 2016 (et donc ne sortiront pas des écoles de police avant le deuxième semestre 2017), qui viendront régler la situation actuelle à court terme.

A force de trop tirer sur l'élastique ... il finira par se briser !

En conclusion, et pour reprendre le sentiment général des policiers de terrain, il est grand temps que l'autorité arrête ses réformes à répétition et ces attaques ciblées envers nos acquis statutaires.

Nous n'avons certainement pas besoin maintenant de contrariétés complémentaires.

**MESSIEURS LES MINISTRES
... LAISSEZ NOUS NOUS
CONCENTRER SUR NOTRE
JOB !**

Comptez d'ailleurs sur le SNPS pour vous le rappeler tant qu'il le faudra.

Jérôme Aoust
Secrétaire National



LE 22 MARS VU A TRAVERS LES YEUX D'UN COLLEGE

Ce jour là ...

Vers 8 heures, je suis toujours tranquillement au lit. Une matinée à la maison avec ma femme, qui est aussi ma collègue, avant de partir travailler ensemble plus tard. Un exercice est planifié dans l'après-midi avec la police de l'aviation et les services de sécurité d'El Al, la compagnie aérienne Israélienne. Le but de cet exercice est d'apprendre à intervenir dans le cadre de conflits, avec armes, dans le hall des départs lors de l'enregistrement des passagers.

Mon Smartphone est sur la table de nuit, à côté de moi. Vers 8h30 je reçois un premier SMS. "Tu travailles ?" me demande mon père. Il fait cela souvent. Je lui réponds : "Non, nous avons un exercice plus tard". "Ouf" m'envoie-t-il en retour... Ouais, ok, le paternel est content que nous ayons un jour de repos.

Entre temps mon épouse est descendue pour faire sortir nos chiens. Quelques minutes plus tard, ma petite sœur m'envoie également un message. " Serais-tu à Zaventem par hasard ?" En bref Le paternel et la sœur doivent partir ensemble avec les petits enfants.

"Non, plus tard seulement à l'aéroport" que je lui réponds. Je reçois très vite une réponse, "Ah, heureusement tu es à la maison".



Cette réponse est très bizarre. Immédiatement après je reçois un appel téléphonique d'un ami qui jamais ne m'appellerait à 8h30 pour me tirer du lit. "Eh l'ami, tout va bien ?"; "Oui, oui, aucun problème"; "Ah, tu es à la maison"; "Yep, je travaille seulement plus tard"; "Alors tu ne sais pas encore, il y a quelque chose de moche qui s'est passé à Zaventem. Et cela n'a pas l'air bon. Cela pourrait être un attentat" ... J'ai la tête qui tourne, l'estomac qui se contracte. "Merde, c'est arrivé !!! Help !!!", "Euh, mon pote, je dois te laisser. A plus..."

Je consulte le site de HLN (ndlr : Het Laatste Nieuws) et là je découvre ... Notre aéroport a été touché ! Un double attentat. C'est confirmé. Je fonce au rez-de-chaussée et je dis à mon épouse "C'est arrivé. Nous devons aller à l'aéroport. Nous devons aller aider".

Vite encore envoyer quelques messages à la famille pour les rassurer et leur dire que nous sommes OK.

Nous nous habillons en vitesse. On rassemble quelques sucreries et boissons pour la journée qui s'annonce longue, on vérifie si on a nos badges d'accès et nos cartes de service et direction notre aéroport.

En roulant en direction de l'aéroport des milliers de choses nous passent par la tête. Mais surtout, des collègues ont-ils été blessés ? Pour l'instant on n'a rien entendu à ce sujet. Tout doit être en ordre dès lors.

"Damn right, ces fichus embouteillages matinaux". La E40 et le ring sont complètement bouchés. On arrive à passer par les routes secondaires. Sur "Radio 1" nous entendons que c'est le chaos complet et qu'il y aurait eu d'autres attentats à Bruxelles. "Shit, c'est vraiment arrivé cette fois".

Les infos routières signalent que la A201 vers l'aéroport est fermée et nous nous dirigeons donc vers l'entrée Cargo direction Zaventem. A hauteur de l'entrée Cargo nous constatons de nos propres yeux que c'est très grave. Toute la Chaussée de Haecht est bloquée. Aucun moyen de passer. Au loin nous entendons les sirènes et nous voyons passer les ambulances. Nous arrivons enfin à l'aéroport après plusieurs contrôles de police.

Premier coup d'œil sur l'aéroport. La zone de parking a été aménagée en PMA (poste médical avancé). On ne voit que le jaune des ambulances qui a remplacé le noir des taxis.

J'ai une boule qui se forme dans la gorge. Avec autant d'ambulances, c'est que cela doit être vraiment sérieux. Je tremble de tout mon corps. Nous sommes pressés et nous voulons aller travailler. Nous voulons sauver notre aéroport. Nous croisons encore d'autres collègues qui sont aussi venus prêter main forte. Certains ont été rappelés par téléphone par le secrétariat mais beaucoup sont venus de leur propre initiative.

Tous les collègues disent : "C'est arrivé" et se demandent s'il y a des collègues parmi les victimes. Après maints et maints détours nous arrivons enfin à notre bâtiment de fonction "Police".

Nous constatons les dégâts au bâtiment. Je suis fâché, vraiment fâché. Mais pourquoi donc tout cela !?!

Vient ensuite la nouvelle, 2 collègues blessés !! Le moral est dans les talons. Pourquoi nos collègues ... Ben est très grièvement blessé. Quand j'apprends la nature de ses blessures, je pense "En fait, le pronostic vital est engagé". Ine a été moins touchée. Tous les deux ont été transportés à l'hôpital. Ils sont entre de bonnes mains et nous croisons les doigts pour eux.

Sur le parking jouxtant notre bâtiment il y a beaucoup de collègues. Ils portent leur brassard, leur gilet pare-balles et le PM UZI en bandoulière. Certains fixent le bâtiment le regard vide, d'autres encore sont sous le coup de l'émotion. On croirait être dans un film de fiction, mais le film est bel et bien réel.

Sur le trottoir d'en face, nous apercevons 2 corps allongés sous des draps. Le vent soulève l'un des draps. Les parties visibles du corps en disent long. Des membres sectionnés et des blessures graves. Les premiers corps sans vie que nous voyons de nos propres yeux. Il y a donc des morts. Il ne pouvait en être autrement. L'aéroport est devenu une zone de guerre. Une guerre dans notre pays ! C'est du terrorisme.

Notre bâtiment ressemble à un service d'urgence médicale. Partout sur le sol, des gants jetables, du matériel de perfusion, des compresses ou d'autres ustensiles médicaux, et du sang ... beaucoup de sang. L'odeur du sang est partout dans le bâtiment.

Entretemps j'ai mis mon uniforme, endossé mon gilet pare-balles, mis mon arme dans son holster et j'ai saisi ma radio.

J'ai attendu les instructions. Nous avons entretemps été organisés en équipes. Nous avons reçu comme mission de chercher tout colis suspect dans notre bâtiment. Beaucoup de personnes y ont eu accès, peut-être aussi des gens ayant de mauvaises intentions. Cela n'a finalement pas été le cas.

Nous avons ainsi pu constater l'état de notre bâtiment. A l'intérieur, il y avait d'énormes dégâts. La façade paraissait encore raisonnablement intacte. Partout la souffrance humaine, elle était incommensurable.

J'ai reçu comme directive d'aller assurer la surveillance du périmètre à hauteur des voies d'accès à l'aéroport. Il faisait frais mais le temps était néanmoins beau. Nous étions donc là, à empêcher les gens de se rendre sur le site et à les refouler. Régulièrement une ambulance arrivait.

Nous devons garder les journalistes trop intrusifs à distance. Via la radio nous entendions que des paquets suspects étaient régulièrement contrôlés. Tout à coup-

nous entendons une très forte détonation. Une troisième bombe qui avait été trouvée a été neutralisée. Après que nous ayons été relevés, nous sommes revenus vers notre bâtiment de fonction. Il y a beaucoup plus de dégâts vi-



sibles suite à l'explosion de la troisième bombe. Toute la façade a été soufflée vers l'extérieur.

Toujours aucune nouvelle de Ben et de Ine ! Nous sommes ensuite successivement affectés aux différents périmètres.

Nous voyons enfin arriver la fin de cette très longue journée. Nous ne recevons plus d'autres missions. Nous pouvons rentrer à la maison ...

Fatigués, fâchés, désespérés et ... affamés nous rejoignons notre voiture. Elle nous attend ... avec un pneu plat. "Pfff, je resterais bien dormir au bureau".

Demain ... demain à 5h retour dans l'enfer de Zaventem ...

Un collègue de la police aéronautique Zaventem

SOUTENEZ NOTRE COLLEAGUE BLESSE

L'écusson "United We Stand" a été créé par notre collègue Maxime Van der Wilt suite aux terribles attentats du 22/03/2016. Il est lui-même collectionneur. Il a décidé de consacrer le produit de la vente de cet écusson à Ben, le collègue qui a été gravement blessé lors des attentats.

Beaucoup d'écussons ont déjà été vendus à ce jour et Ben ne sait comment il pourra jamais assez remercier tous ceux qui ont fait preuve de tant de générosité.

Plusieurs Chefs de Corps et Dirco's ont déjà autorisé le personnel à porter cet écusson sur leur uniforme. Pour l'instant le stock d'écussons est épuisé mais une nouvelle livraison est prévue pour la mi-août.

Voulez-vous également soutenir notre collègue ? Vous pouvez passer votre commande en envoyant un courriel à l'adresse uws2016@hotmail.com

Au nom des initiateurs du projet, messieurs Van der Wit Maxime et Motte Christophe, nous voulons vous remercier de tout cœur pour votre contribution financière et votre soutien.

Nous sommes et restons une grande famille !



L'écusson est brodé, d'un diamètre de 8,5 cm.
La face postérieure est revêtue d'un tissu Velcro.

L'AFFAIRE DITE "COPERNIC"

Rappel:

Vous vous souviendrez que par un jugement du 28 septembre 2010, le Tribunal de première instance de Bruxelles avait dit pour droit que près de 1900 membres du cadre opérationnel des services de police, affiliés au syndicat SYPOL, pouvaient bénéficier de montants équivalents à la prime COPERNIC pour les années 2002 à 2007.

C'est suite à ce jugement que le SNPS a lancé citation à l'encontre de l'Etat belge et divisé la procédure COPERNIC selon les fonctions des policiers.

À ce jour, qu'en est-il ?

Dans la procédure concernant la police fédérale, le Tribunal de première instance ayant rendu un jugement défavorable, le SNPS a décidé d'interjeter appel. Actuellement, la Cour d'Appel de Bruxelles ne s'est pas prononcée.

Ensuite, dans la procédure relative à la police locale et à l'AIG, deux jugements défavorables aux motifs identiques ont été rendus par le Tribunal de première instance de Bruxelles.



Tout d'abord, le Tribunal a déterminé la règle de prescription applicable. Il estime que la demande des policiers s'analyse comme une créance « devant être produite » et non une dépense fixe c'est pourquoi, sur base de l'article 100, al 1er, 1° des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, celle-ci est prescrite et définitivement éteinte puisqu'elle n'a pas été réclamée dans un délai de 5 ans à partir de l'année budgétaire au cours de laquelle elle est née.

Ensuite, intervient l'analyse du point de départ du délai de prescription. Pour définir celui-ci, le Tribunal de première instance fait de nouveau référence à l'article 100, al 1er, 1° des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat susmentionné dans le paragraphe précédent. Il considère que dès la publication de l'arrêté de 2003 - litigieux-, le dommage des agents s'est amplifié de manière prévisible et qu'ainsi l'action des demandeurs aurait dû être introduite dans les 5 années suivant le 1er janvier 2003. Finalement, le jugement du 28 septembre 2010 a été réformé par la Cour d'Appel de Bruxelles par un arrêt du 22 décembre 2015 qui malheureusement nous fait penser que les sommes réclamées par le SNPS au nom de ses affiliés dans le cadre de cette affaire ne seront pas octroyées. Dès lors, au vu de cet arrêt qui acquiert un caractère définitif, le SNPS va certainement devoir renoncer à poursuivre plus avant cette procédure.

Cependant, à ce jour, nous continuons d'analyser les éventuelles possibilités d'obtenir gain de cause dans cette affaire dite « COPERNIC ».



LE TRAVAIL DE NUIT

La société dans laquelle nous évoluons se transforme sans cesse. La police n'échappe pas à la règle de la nécessaire adaptation à la société. Les temps anciens où il n'y avait pas ou peu d'activités nocturnes ont fait place dès l'après guerre à un style de vie beaucoup plus actif et diversifié. En quelques dizaines d'années, la démographie, l'économie, les loisirs et que sais-je encore, en sont arrivés à générer des besoins sans cesse grandissants dans les divers secteurs qui composent notre société. L'assistance aux personnes n'a pas échappé à cette règle. La police a donc du s'adapter et suivre le mouvement.

La population a toujours pu faire appel à la police lorsqu'elle en avait besoin, de jour comme de nuit. Le travail de nuit à la police n'est donc pas une nouveauté. Alors, me direz-vous, qu'y a-t-il de neuf dans ce domaine ? Eh bien ce sont les conséquences de l'évolution de notre société qui sont à l'origine de « nouveautés ». Les moyens de communication se multiplient et les modes d'appel à la police s'en voient multipliés. Nous vous proposons donc ci-après de passer en revue les différents aspects et conséquences du travail de nuit dans les services de police.

Pour appréhender les conséquences du travail de nuit, il est nécessaire de comprendre comment fonctionne le corps humain. Certaines espèces sont soit diurnes, soit nocturnes. Chaque espèce a donc un rythme qui lui est propre. Pour l'homme, qui est diurne, on parle souvent d'horloge biologique. L'expression consacrée par le monde médical porte le nom de « rythmes circadiens ». Ils peuvent être définis comme étant des cycles successifs durant une période d'environ 24 heures. Ces cycles correspondent à divers processus dont l'alternance veille / sommeil fait partie. Ces rythmes circadiens sont en grande partie déterminés par la lumière du soleil. Celle-ci influence entre autre le cycle « éveil-sommeil », les niveaux d'énergie, de vigilance et de fatigue mais aussi à peu près toutes les fonctions de l'organisme comme en témoignent les changements dans la température corporelle et dans les niveaux d'hormones telles que le cortisol (lié à l'activation et au stress) et l'insuline (liée au métabolisme).

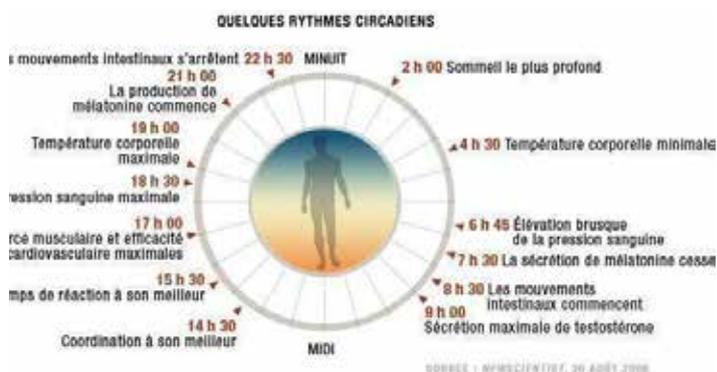
Mais l'ajustement de ces rythmes, sous l'effet de facteurs génétiques, environnementaux et psychologiques, varie d'une personne à l'autre.

Trois chronotypes sont distingués :

- le chronotype matinal : tendance à se réveiller et se coucher tôt, à se réveiller en forme et alerte, à être plus productif en début de journée et à trouver difficile de rester éveillé la nuit;
- le chronotype tardif : tendance à se réveiller plus tard, à se réveiller fatigué, à démarrer plus lentement et à être à son meilleur niveau dans la soirée;

- le chronotype intermédiaire.¹

Si vous ne savez pas à quel chronotype vous appartenez, nous vous invitons à réaliser sur le web un petit test rapide qui pourra vous éclairer. Il vous suffit d'inclure dans le moteur de recherche « typologie circadienne de HORNE et OSTBERG ». C'est facile à réaliser et le résultat est immédiat. Voici en image quelques rythmes circadiens.



En Europe, 28% de la population active travaille à horaires irréguliers. Le travail posté (ou travail à pauses) concernant entre 16 à 20% des travailleurs. On estime :

- que 20% des travailleurs à horaires irréguliers abandonnent ce type d'activité pour intolérance après un temps relativement court,
- que 10% s'y adaptent sans problèmes,
- que 70% l'assument avec plus ou moins de difficultés.

La principale difficulté du travail à horaires irréguliers, ou de nuit, réside dans le fait qu'il sollicite l'organisme à fournir des prestations lorsqu'il est prédisposé au sommeil, et lui impose le sommeil alors qu'il devrait normalement être actif. Les conséquences du travail posté sur la santé, l'équilibre psychologique et la vie socio-familiale sont multiples.

Les maladies cardiovasculaires

Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité et d'incapacité de travail dans les pays industrialisés. Les facteurs de risque vasculaire inhérents à l'activité professionnelle sont le stress, le bruit, le travail sédentaire, certaines substances chimiques et le travail posté. Dans une revue de la littérature de 1999, des auteurs scandinaves concluent à une majoration de 40% du risque cardiovasculaire (tout événement confondu) chez les travailleurs postés, par rapport aux travailleurs de jour.²

¹ source <http://www.psychomedia.qc.ca/>

² source <http://www.maisonmedicale.org/>

Infarctus du myocarde

Les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité et d'incapacité de travail dans les pays industrialisés. Les facteurs de risque vasculaire inhérents à l'activité professionnelle sont le stress, le bruit, le travail sédentaire, certaines substances chimiques et le travail posté. Dans une revue de la littérature de 1999, des auteurs scandinaves concluent à une majoration de 40% du risque cardiovasculaire (tout événement confondu) chez les travailleurs postés, par rapport aux travailleurs de jour.²

Le diabète

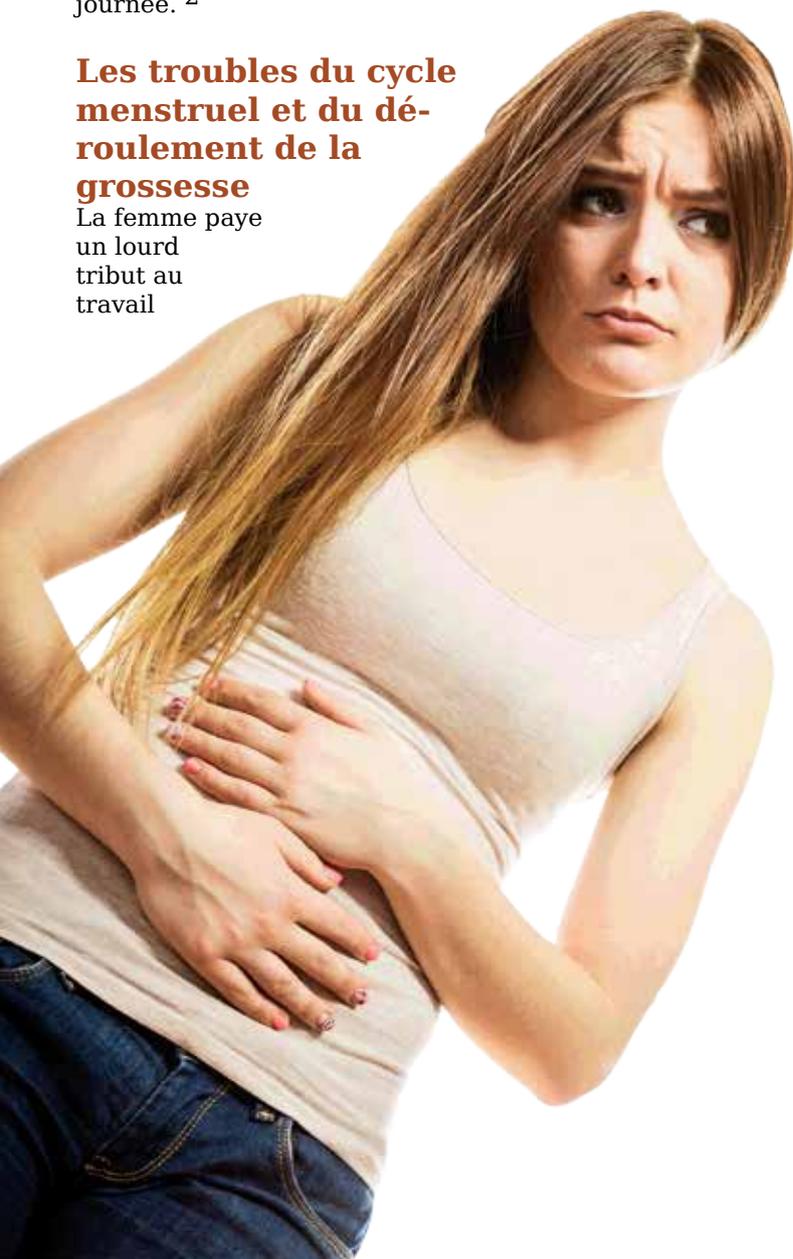
Une étude autrichienne portant sur 300 travailleurs d'une raffinerie de pétrole, souligne que la prévalence de maladie endocrinienne est deux fois plus élevée chez les travailleurs postés (3,56% chez les postés contre 1,5% chez les travailleurs de jour) et cette majoration de risque persiste même après l'arrêt du travail posté (2,8%).²

L'excès pondéral

Différentes études montrent une association positive entre le travail posté et le BMI ou plus particulièrement avec l'obésité abdominale. Dans une étude portant sur 469 infirmières suivies durant 5 ans, les auteurs constatent un gain de poids (de plus de 7 kg) significativement plus fréquent chez les infirmières de nuit, comparativement à celles exerçant en journée.²

Les troubles du cycle menstruel et du déroulement de la grossesse

La femme paye un lourd tribut au travail



posté. Le travail à pauses augmente le risque d'irrégularités menstruelles et de dysménorrhée (douleurs) : 53% des travailleuses postées s'en plaignent contre 20% dans la population générale.

Les troubles digestifs

Les troubles gastro-intestinaux sont 2 à 5 fois plus fréquents chez les travailleurs postés, en relation avec la modification des horaires et de la qualité des repas. Ils sont également dus au fait que nos enzymes digestives, la motilité gastro-intestinale et l'acidité gastrique ne sont pas prêtes à faire face à une consommation d'aliments à toute heure de la nuit.²

Les cancers

En 2007, le travail posté s'est ajouté à la liste des agents « probablement cancérigènes » (groupe 2A), sur base d'études épidémiologiques montrant une augmentation du risque, quoique modeste, de cancer chez les travailleurs à horaires irréguliers et d'études animales plus convaincantes.²

Les accidents de travail et de la circulation

Lors du travail de nuit, l'éroussement des aptitudes psychomotrices et sensorielles, la monotonie du travail, la baisse physiologique de vigilance, plus particulièrement entre 2 h à 4 h du matin, favorisent la survenue d'accidents. Le travail à horaires irréguliers entraîne une fatigue démesurée par rapport au travail effectué, un trouble des perceptions sensorielles et de la coordination motrice, une dégradation des capacités de réflexion et un allongement du temps de réaction.²

Conclusion

L'impact négatif du travail à horaires irréguliers sur la santé est considérable, d'où l'intérêt d'une surveillance attentive des médecins du travail intégrés dans un réseau de soins comprenant des centres spécialisés du sommeil et des centres anticancéreux pour une meilleure prévention de la morbidité inhérente aux perturbations extrinsèques du rythme circadien.²

Quelles solutions pour améliorer la qualité de vie des travailleurs nocturnes?

Même s'il n'y a pas de solution miracle, des pistes sont explorées :

Sur un plan organisationnel dans l'entreprise:

- Réduire au minimum les nuits complètes de travail;
- Pas plus de 2 à 4 nuits d'affilée, éviter les cycles se reproduisant très vite pour permettre la récupération;
- Rotation en avant (dans l'ordre: jour- soir- nuit), débiter le poste du matin plus tard, possibilité de manger des repas chauds...
- Le respect des normes statutaires;
- La répartition équitable de la charge de travail.

En dehors du temps de travail

- Des règles simples: Dormir dans un environnement frais, sombre et calme, maintenir des heures régulières de sommeil, se coucher dès que possible une fois à la maison;
- La sieste: Elle représente le meilleur moyen de limiter les effets néfastes du travail de nuit sur la santé.

Durant le travail :

- Des règles simples: Éviter les stimulants, surtout dans les 4 dernières heures de travail, porter des

lunettes de soleil pour se protéger d'une forte luminosité lors du retour au domicile...

- La caféine: La caféine est un stimulant très répandu qui peut accroître la sensation subjective d'énergie et de vivacité d'esprit. Chez les travailleurs de nuit, de faibles doses de caféine (de 150 à 400 milligrammes, soit 1 ou 2 cafés moyens) ont donné des effets positifs sur le rendement et la vivacité d'esprit, tout en réduisant la somnolence. Deux chercheurs, Reynier et Horne, ont constaté qu'un traitement par la caféine et les siestes est de beaucoup supérieur à la seule caféine. Cela dit, des doses supérieures de caféine (plus de 500 milligrammes, soit plus de 3 cafés moyens) causeraient une diminution du rendement.
- Le piège des boissons énergétiques: Elles contiennent non seulement de la caféine, mais d'autres ingrédients actifs comme le sucre. Le glucose, un type de sucre, peut avoir un effet stimulant, mais qui est généralement de courte durée (environ 10 minutes). Une étude révèle qu'une boisson énergétique de 250 ml contenant 80 milligrammes de caféine augmente de façon sensible la capacité de conduire chez des hommes privés de sommeil. Toutefois, le montant de caféine dans les boissons énergétiques varie de 80 à plus de 500 milligrammes par bouteille ou par cannette.
- La nutrition: Éviter les collations et les repas riches en gras et en hydrates de carbone. Inclure une source de protéines à chaque repas et à chaque collation, par exemple du fromage à teneur réduite en gras, du yogourt à la grecque sans gras, des amandes.
- Le repos: Faire de courtes siestes de 20 à 30 minutes lorsque c'est possible. La sieste durant la pause en poste de nuit permet de réduire la dette chronique de sommeil dont souffrent généralement ces travailleurs et de maintenir le rythme biologique veille/sommeil.
- Faire des séances de 10 minutes d'exercice léger à modéré (marcher autour de son véhicule par exemple)

Et sur le plan syndical me direz-vous, qu'en pense le SNPS ?

Les négociations relatives à l'organisation du temps de travail sont déjà derrière nous et il est bon de rappeler que ces normes ne sont pas tombées du ciel. Elles trouvent leur origine dans des textes européens dont la première version remonte à 1993 (93/104/CE). Cette version a été remise à jour le 04/11/2003 (2003/88/CE). Il n'est pas rare que les employeurs viennent vers nous avec des demandes de dérogations bien précises. Le nombre de nuit et le nombre d'heures de nuit, respectivement limités à 70 et 400 par an, ne permet pas toujours de rencontrer les besoins d'un service. La solution la plus facile est de solliciter une dérogation en comité de concertation de base. Vous comprendrez aisément qu'au vu de ce qui a été énoncé dans le début de cet article que nous ne nous pouvons pas accéder à ce genre de demande à caractère général. Les employeurs en viennent alors à traiter directement avec leurs employés en sollicitant des dérogations individuelles. Nos collègues sont alors invités à se prononcer mais le font-ils en connaissance de cause ? Tous les aspects du problème sont-ils pris en compte ?

Là où nous nous interrogeons, c'est sur l'opportunité des demandes de l'employeur et le moment où il les édite. Ainsi, il semble devenu coutumier de solliciter les membres du personnel en début d'année civile, alors que rien ne laisse normalement présager un dépassement des normes. L'exercice de la planification devient alors faussé par le simple fait que dérogation peut signifier chèque en blanc. Lors de l'élaboration des comptes de fin d'année, nous relevons régulièrement des disparités importantes dans la répartition des services qualifiés d'inconvénients. Ainsi, en matière de nuits, nous constatons que des collègues ayant dérogé volontairement aux normes de prestation dépassent allègrement les 70 / 400 alors que dans le même temps d'autres collègues « plafonnent » à un peu plus de 50 et 280..... Là où cela devient encore plus inquiétant, c'est lorsque la quasi majorité des collègues ont donné leur accord à cette demande de dérogation et que l'exception devient finalement la règle. Passer de 70 à 85 nuits et de 400 à 480 heures de nuit démontre que la capacité nominale du service est insuffisante. Les positions prises à l'heure actuelle démontrent que c'est au détriment de la qualité de vie et de la santé des travailleurs que l'on fait tourner un service!

Nos revendications portent bien évidemment sur l'engagement et, à défaut, la réduction de la charge de travail. Une nouvelle tendance semble s'installer également, c'est la suppression d'une partie de l'offre de service aux moments où la demande se fait le moins sentir. Il va de soi que sur un plan purement comptable, l'opération est indiscutable. Rappelons tout de même que nous ne travaillons pas avec des chiffres, mais bien des êtres humains exposés à des risques bien réels! La tendance de supprimer une partie des équipes de nuit entre 03 et 06 Hrs a sans aucun doute un effet négatif direct sur la sécurité du personnel restant sur le terrain. Là aussi, nous émettons de sérieux doute quant à la réalité d'une analyse complète de la situation quant à la garantie du niveau de sécurité des équipes engagées. L'appel aux renforts extérieurs devient finalement un critère premier de garantie pour la sécurité de nos collègues. Oui mais.....les autres font la même chose! Alors où est donc cette garantie?

On le voit, la critique est aisée et la chose pas simple à réaliser. Néanmoins, il nous paraît inconcevable que dans le cadre d'une saine politique de prévention au travail on joue à la roulette russe en ayant plus facilement recours à « l'automutilation statutaire et sanitaire » des membres de son personnel plutôt qu'au refus de missions qui deviennent excédentaires.

Vos idées et remarques sont les bienvenues sur le sujet via notre adresse mail info@snps.be

PRIME SYNDICALE

Si tout s'est passé correctement, vous devriez avoir reçu le formulaire de demande de la prime syndicale. Votre autorité est responsable de la délivrance de ce document et de l'envoi à votre adresse personnelle. La diffusion a dû commencer le 31 mars 2016.

Qui a droit à la prime syndicale?

Le membre du personnel de la police intégrée qui se trouvait en 2015 en service actif, qui était membre en 2015 d'un syndicat représentatif (SNPS) et qui était en ordre de cotisations syndicales pour cette année, a droit à une prime syndicale d'un maximum de 90 €. Le droit à la prime est ouvert à partir d'une affiliation de trois mois.

Comment la recevoir?

Vous pouvez remettre ce formulaire "original" à l'un de vos délégués ou l'envoyer directement au siège national pour le 30 juin 2016.

NSPV/SNPS
Romboutsstraat 1/011
1932 ZAVENTEM

Il est nécessaire d'envoyer le formulaire de demande original et donc pas de fax, de copie ou de scan du formulaire rempli.

Si dans la case « authentification », il n'y a aucun sceau ou cachet de votre zone/unité, veuillez demander à votre service du personnel de l'estampiller.

Par sécurité, prenez une copie pour vos dossiers.

Que faire en cas de perte de ce formulaire?

On ne peut plus demander de duplicata au service du personnel mais un formulaire de « perte ou non réception de formulaire » doit être transmis au SNPS. Ce formulaire est disponible sur le site du SNPS.

Aucun autre document ne sera accepté. En outre, ce formulaire doit être en notre possession au plus tard pour le 30 juin 2016.

Vous étiez membre d'un autre syndicat et vous vous êtes affilié au SNPS en 2015?

Si vous étiez membre du SFLP, de la CSC ou de la CGSP, et que vous avez payé un minimum de 12.75 euros par mois à ce syndicat, vous pouvez demander une attestation de paiement à ce syndicat, attestation que vous annexe à votre formulaire (alternative : vous pouvez aussi prendre une copie de vos preuves de paiement et les joindre à la demande que vous nous envoyez.)

Rappel : la loi prévoit qu'une seule et unique demande de paiement de la prime peut être déposée auprès de l'un des syndicats représentatifs.

Questions?

Toute autre question peut être transmise à notre secrétariat via l'adresse mail suivante : info@snps.be

Eddy De Blaere



BULLETIN-RÉPONSE

Veillez nous renvoyer ce formulaire complété à Romboutsstraat 1 boîte 1 - 1932
Zaventem où via e-mail sur info@cover-risk-management.be

Nom Prénom

Adresse N° Bte

Code postal Commune

Téléphone Gsm

E-mail

Date de naissance Lieu de naissance

COMMUNICATION DIGITALE *

Cover risk management souhaite, dès à présent, communiquer, autant que possible, par voie électronique. Veuillez cocher la case "j'accepte" si vous le souhaitez.

J'accepte

Je refuse

* Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel

DIGITALISATION DE VOTRE DOSSIER

Dans le cadre de la protection du milieu, nous vous demandons l'autorisation de digitaliser votre dossier.

J'accepte

Je refuse

SUGESTIONS NOUVEAUX PRODUITS

Désireux de vous impliquer activement dans le développement de nouveaux produits, nous vous invitons à nous transmettre ci-dessous vos suggestions éventuelles (il est toujours possible de nous les communiquer via notre site web)

.....

.....

.....

Fait à le (date)

Signature.....

COVER A UNE (BONNE) NOUVELLE...

C'est avec grand plaisir que nous reprenons contact avec vous via cet Echo pour vous proposer une offre très intéressante.

Pour les membres du SNPS ne disposant pas d'une assurance « assistance » via COVER, qui se préparent à partir en congé et qui veulent profiter de conditions extraordinaires, nous pouvons leur proposer une Ethias-assistance à des prix très avantageux.

Concrètement, nous vous proposons 3 formules:

1. Formule "**Privilège**": assistance pour max.3 véhicules (avec véhicule de remplacement) en Europe géographique et pour les personnes partout dans le monde*. Prime annuelle **114 €**.
2. Formule "**Assistance de base**": assistance pour max. 3 véhicules en Europe géographique et pour les personnes partout dans le monde*. Prime annuelle: **72 €**.
3. Formule "**Assistance personnes**" : assistance uniquement aux personnes partout dans le monde*. Prime annuelle: **42 €**.

*Selon les conditions de la police Ethias 45.339.733.

En souscrivant une assurance via COVER, vous épargnez des dizaines d'euros par an.

Les membres du SNPS qui sont assurés chez Ethias ou qui ne sont pas encore assurés en assistance, peuvent, sans aucun problème, choisir une de nos formules. Les membres assurés auprès d'une autre compagnie, peuvent résilier leur contrat actuel à la date d'échéance (en tenant compte des délais légaux) et y souscrire.

Ci-dessous, se trouve un formulaire de souscription à nous renvoyer.

Vous trouverez également un formulaire, pour nous indiquer si vous désirez communiquer avec nous par voie électronique et si vous acceptez la digitalisation de votre dossier.

Nous avons déjà envoyé ce formulaire à nos clients, mais à cause de problèmes imprévus de communication, beaucoup de lettres ont été perçues comme "des spams". Si vous avez déjà renvoyé le formulaire, vous ne devez plus rien faire.

Notre équipe reste à votre disposition pour de plus amples informations. A bientôt dans un prochain Echo.

Pour l'équipe **COVER**, David J. VROOME (CEO)

'Cover risk management, votre partenaire idéal et votre back-up parfait.'

✂-----

Nom + Prénom: _____ Date de naissance: _____
Adresse: _____ N°: _____ Bte: _____
Code postal: _____ Localité: _____
E-mail: _____
Téléphone: _____ Gsm: _____

Oui, je désire souscrire à l'Assistance d'Ethias à partir du(jj/mm/aaaa)

Je choisis la formule suivante: (cochez votre choix)

Aux personnes

Base

Privilège

Immatriculation:

1/ _____ 2/ _____ 3/ : _____

Je possède également une remorque et/ou une caravane (assurées gratuitement avec ma voiture)

Je suis déjà assuré(e) auprès d'Ethias assistance, n° police (_____)

Fait à _____, le _____ (dd/mm/jjjj)

Signature,



WWW.COVER-RISK-MANAGEMENT.BE

Romboutsstraat 1 bus 1 | B-1932 Zaventem | T NL 02 647 91 96 | F 02 647 08 72 | info@cover-risk-management.be

ASSEMBLEE GENERALE

25/03/2016

Conformément aux dispositions de l'article 16 du statut une Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 25 Mars 2016

119 membres votants étaient présents dont 26 par procuration.

12 membres actifs ont été excusés.

Une minute de silence a été observée à la mémoire des victimes des attentats du 22 mars.

Le Président National présente le rapport d'activités. Marcel De Loof et Dany Cavet présentent respectivement en Néerlandais et en Français le rapport d'activités du secteur pensionnés.

Tom Corne présente le rapport de la Commission des finances.

Bart Apers, expert-comptable, présente le rapport financier 2015.

Le rapport financier 2015 est soumis au vote de l'assemblée :

Contre : 0 ; Abstentions : 8 ; Pour : 111. Le rapport financier est validé.

Suit un vote sur la prolongation des mandats des administrateurs : Contre : 0 ; Abstentions : 12 ; Pour : 106 Les mandats sont prolongés.

Le Président National présente le projet de budget 2016. Le projet de budget 2016 est soumis au vote de l'assemblée : Contre : 1 ; Abstentions : 13 ; Pour : 104 Le projet de budget est validé.

Maître Willem Waeterloos présente les résultats de l'audit. Le Président National propose la candidature de Wim Waeterloos aux fonctions de réviseur d'entreprise. Celui-ci peut constituer une plusvalue pour notre a.s.b.l. De plus, celui-ci connaît déjà notre organisation puisqu'il en a réalisé l'audit.

Suit un vote sur cette proposition de nomination. Tous les membres actifs votent unanimement en faveur de cette nomination.

Election de représentant de la communauté germanophone : André Schockweiller Résultats du vote : Pour : 108 ; Contre : 7 ; Abstentions : 2

Réduction des frais d'affiliation lors du départ à la pension

Que dois-je faire pour obtenir la réduction des frais d'affiliation ?

Réponse :

La réponse est très simple mais par contre on l'oublie souvent. Dès que vous partez à la pension vous devez nous signaler la date effective de votre mise en pension.

Ceci peut se faire par mail via l'adresse : info@nspv.be ou par le formulaire dans le site-web: "demande de modifications"



Mécontentement avec la grève des gardiens de prison.



Interview de notre secrétaire par la RTBF



Après cette action, Guy (à gauche) va profiter de sa pension



Action 31/5/2016 à Bruxelles



Pensionnés de Bruxelles
C-Mine
Natuurhulpcentrum Opglabeeek



Envoyez-nous vos photos des actions et événements : echo@snps.be



AIDE-MEMOIRE D'UN EVENEMENT SOUDAIN

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A COMPLETER		
Données du membre		
Nom et prenom		
Lieu et date de naissance		
N° matricule		
Dernier grade ou barème		
N° membre SNPS		
N° registre National		
N° pension (extraits de compte)		
Pensions ou rentes (rentes de guerre-pensions de réparation temps de paix, etc)	Dénomination	Numéro
Lieu et date de mariage		
Date de divorce		
Données du conjoint/de la conjointe ou de(s) héritier(s) légal(aux)		
Nom et prenom		
Lieu et date de naissance		
N° registre National		
N° pension et/ou brevet Revenu de remplacement	Dénomination	Numéro
Délégué(s) local(aux) pour mentionner un décès		
Assurances		
Assurance	Nom de la compagnie	Numéro de police
Assurance-vie		
Incendie		
Hospitalisation		
Responsabilité civile		
Assistance		
Epargne-pension		
SNPS National	snps@nspv.be	02/644 65 00
Fonds de solidarité sociale des services de police	Avenue de la Couronne 145 A 1050 Bruxelles	02/642 60 90
Mutuelle de secours des services de police	Rue Fritz Toussaint 8 1050 Bruxelles	02/642 67 87(avant 12h00)
Cover (Assurnat)	info@cover-risk-management.be	02/647 79 23

LE COIN DES PENSIONNES

Petit rappel

Nous sommes de plus en plus souvent confrontés aux questions de nos membres qui souhaitent savoir ce qu'il faut faire, et comment, en cas d'évènement grave, de décès, d'admission d'urgence ou inattendue en clinique, de déclaration de sinistre, etc...

Pour vous aider, nous avons conçu, il y a quelques années, une fiche où peuvent être reprises les informations les plus utiles.

La fiche vient d'être adaptée et est spécifiquement conçue pour tous nos membres Ops ou Calog.

C'est pourquoi nous vous demandons avec insistance de porter une certaine attention à cette fiche. Une fiche bien remplie permettra à nos délégués locaux de retrouver toutes les données nécessaires pour mener à bien les tâches administratives qui leur sont confiées.

Nos délégués sont formés pour vous aider dans ces situations malheureuses ou défavorables qui peuvent vous arriver.

Rectification

A la page 17 du dernier ECHO, nous vous présentions les représentants pensionnés par province.

Pourriez-vous apporter les modifications suivantes :

- Vice Président National : adresse mail : danycavet@gmail.com
- Hainaut : contact 0479 498 812 webmaster@snps-provincehainaut.org

A vos agendas

- Commémoration MDL DELREE - SORINNES 2016 aura lieu cette année le samedi 03 septembre
- Journée nationale des pensionnés 2016, le jeudi 22 septembre 2016 à PAIRI DAIZA

Dany Cavet
Vice Président National

INVITATION A LA JOURNEE DES PENSIONNE(E)S/VEUF(VE)S LE 22 Septembre 2016

Journée a Pairi Daiza

L'Oasis Notre serre tropicale de 7.000m² est l'endroit rêvé pour savourer la cuisine française du Chef, en contact direct avec la nature puisque dans cette oasis exotique déambulent des centaines d'animaux.

Le SNPS NATIONAL secteur pensionnés via la Province du HAINAUT invite les pensionné(e)s veuves et veufs à passer une agréable journée en Province du HAINAUT.

Le programme de la journée s'établit comme suit :

Date : 22 septembre 2016 - heure d'arrivée sur place pour tous à 9h45 sur le parking.

Les entrées seront distribuées sur place par les organisateurs.

10h00 ouverture du parc avec accueil comprenant:

- un café, un thé ou un chocolat chaud et deux viennoiseries
- A midi un repas est prévu pour le groupe: Apéro, rôti orloff, pommes rôsti, mousse au chocolat, ¼ de vin par personne et 1litre ½ d'eau pour 6 personnes.



Le prix de cette journée est de 50,00€ par personne pour les affiliés et conjoint(e)s, 55,00€ pour les personnes accompagnantes et 42,00€ pour les enfants de 3 à 11ans, gratuit pour les enfants de moins de 3 ans (sans repas).

Ce prix comprend l'entrée au parc, l'accueil du matin, le repas de midi ainsi que les frais de parking pour les personnes venant en bus.

Les personnes qui se rendront à cette journée avec leur véhicule personnel devront s'acquitter des frais de parking

d'un montant de 7,00€.

Le déplacement en car organisé par les provinces est pris en charge par le SNPS, les points d'embarquement seront définis ultérieurement en fonction du lieu de provenance des membres inscrits.

Vu que cette journée est organisée par la Province du Hainaut, les affiliés de cette province devront impérativement prendre contact avec le responsable de leur province pour la réservation et pour le paiement. Le responsable est contactable entre 09/12Hrs + 15/1800Hrs.

Pour les autres Provinces, la réservation doit être faite à l'aide du bulletin ci-dessous et le paiement sur le compte : IBAN BE18-3770-6659-4265 BIC BBRUBEBB, PAS Francophones 118, Rue de Neufchâteau 6730 Rossignol. Votre inscription ne sera prise en compte que lorsque nous serons en possession de la preuve de paiement.

ATTENTION : sauf circonstance exceptionnelle, il n'y aura pas de remboursement en cas d'annulation de la part du souscripteur. Les lieux et heures de ramassage pour les cars vous seront communiqués dès la clôture des inscriptions.

RENSEIGNEMENTS - PERSONNES A CONTACTER : TOUT DOIT ETRE CLOTURE POUR LE 01 SEPTEMBRE 2016

Province	Responsable	Telephone	GSM	Adresse Mail
Namur	J-D CORBISIER	083/21 52 11	0477/243238	corbisierjd@skynet.be
Liège	Gérard TITEUX	04/379 48 67	0498/548624	gerard.titeux@snps-liege.be
Brabant/Wal-lon	Michel BECHET	019/51 49 63	0491/251389	mijabechet@gmail.com
Luxembourg	Daniel LIEGEOIS	084/36 67 26	0479/880083	dliegeois@skynet.be
Hainaut	Christian VANDAMME	068/54 23 48	0495/725068	Vandamme_christian@hotmail.com
Bruxelles	José DEWEERDT		0477/449239	jose.nspv@gmail.com

Dany CAVET
Vice-Président National

Gérard FANCHON
RPP Province du Hainaut



Talon d'inscription à renvoyer soit par :

Mail : jacquet.louis@hotmail.be

Courrier : Rue de Neufchâteau, 118 B-6730 Tintigny

Nom : Prénom :

Province :

Inscrit :X 50,00€ pour les affiliés et conjoint(e)s

.....X 55,00€ pour les accompagnants

.....X 42,00€ pour les enfants de 3 à 11 ans.

.....X (Gratuit) enfant de moins de 3 ans

.....X 7,00€ frais de parking si vous prenez votre véhicule personnel.

Total:.....

Les inscriptions seront clôturées le 01 septembre 2016.

Noces de diamant (60 ans)



Le 30 septembre 2015, les époux
Vandenbuerie Roger et Hostyn Simona
ont fêté leurs 60ième anniversaire de mariage.

Le 7 avril 2016, les époux
Debu Noel et Callewaert Denise
ont fêté leurs 60ième anniversaire de mariage.

Nous leurs adressons nos plus sincères félicitations

**Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et
aux proches pour la perte douloureuse qui les a touchés.**

Brabant Wallon

- 02 octobre 2015
- PAIRET Alain - 62 ans
- 07 octobre 2015
- RAVELINGIEN Norbert - 86 ans

Bruxelles

- 08 juin 2015
- VAN BRUSSEL Stephanie - 87 ans
- 06 octobre 2015
- BOUSSEMAERE Robert - 90 ans
- 08 novembre 2015
- GILLARD Denise - 90 ans
- 20 novembre 2015
- HENRY Christiane - 86 ans
- 30 décembre 2015
- NICODEME Gustavine - 92 ans
- 31 janvier 2016
- DEHEZ Constant - 81 ans
- 03 mars 2016
- DEVOOGHT Camiel - 97 ans

Hainaut

- 20 septembre 2015
- VANDERKINDEREN Rachel - 93 ans
- 13 novembre 2015
- MARGOT Rudy. - 55 ans
- 20 novembre 2015
- THIBAUT Jacques - 83 ans

- 25 novembre 2015
- LEMAN René - 93 ans
- 28 janvier 2016
- VANOUTRIVE Christian - 65 ans
- 27 mars 2016
- TIHON Florent - 76 ans
- 23 avril 2016
- ROUCHET Louise - 97 ans

Liège

- 14 novembre 2015
- LHEUREUX Léon - 69 ans
- 05 décembre 2015
- MARECHAL Joseph - 87 ans
- 23 décembre 2015
- DALLE MOLLE Lauretta - 50 ans
- 25 décembre 2015
- REMACLE Camille - 94 ans
- 13 mars 2016
- LAVAL Jules - 91 ans
- 04 avril 2016
- NEUKERMANS Michel - 66 ans
- 07 mai 2016
- VAN LOO Christiane - 52 ans

Luxembourg

- 25 décembre 2015
- LESAGE Félicie - 83 ans
- 30 décembre 2015
- GERARD Fernande - 98 ans

- 07 janvier 2016
- MONTIGNY Robert - 89 ans
- 25 février 2016
- MARECHAL Joseph - 85 ans
- 28 février 2016
- GOBERT Nelly - 88 ans

Namur

- 11 octobre 2015
- MITAS Christian - 47 ans
- 18 octobre 2015
- ADAM Solange - 86 ans
- 22 octobre 2015
- MOORS Maurice - 83 ans
- 03 novembre 2015
- DANNEVOYE Marie - 85 ans
- 10 novembre 2015
- DAVIN Emile - 84 ans
- 17 novembre 2015
- CARETTE Ignace - 52 ans
- 02 décembre 2015
- LEMENCE Didier - 46 ans
- 09 janvier 2016
- FOSTIER Michel - 62 ans
- 02 février 2016
- DECOUVREUR Simonne - 93 ans
- 29 janvier 2016
- PAQUET Thierry - 47 ans



THW